

[Text]

I think it is worth pointing out that the effect now is that the largest province in Canada, Ontario, with a population of 7.7 million, has the largest average constituency population of 81,000 per constituency. Quebec, with 6 million and some, has an average constituency population of 80,300. B.C., with a population of 2.5 million, or thereabouts, has a population of 78,000 per constituency, which is roughly the national average. Alberta, with 1.6 million, has a constituency population of 77,000, and so on. The philosophy anyway is: the larger the province the larger the constituency population, without great differences; the differences are not large. I think this is very reasonable because in abandoning the existing redistribution formula, because Prince Edward Island and New Brunswick were protected by the Senate rule, I think it is worth pointing out that they received more representation than pure numbers would indicate. There was a cost associated with giving them the extra representation and this cost was shared equally across the nation.

That was fine at a certain stage but with the situation in Saskatchewan, Manitoba, Newfoundland in particular, and also Nova Scotia, the discrepancies were starting to become too large. So this move of shifting the cost of giving extra representation to the Senate floor protected provinces to the slightly different basis of the larger the province the larger its average constituency, I think is a move in the right direction. I think it is a philosophy and though I do not want to muddy the waters with any pride of parenthood concerning the proposals I have made, I believe that was the fundamental philosophy behind the proposition I had made respecting redistribution. I think it is a proper one and I think it is one that the Canadian public will accept. On that basis, I cannot foresee any difficulties from this side on this proposal.

There was one other aspect that I just ...

Mr. Reid: I have something for that.

Mr. Andre: All right.

The Chairman: Mr. Johnston.

Mr. Johnston: Thank you very much, Mr. Chairman. Certainly the proposal that we have had put before us goes a long way to satisfy the extreme concern I had over the representation lost to British Columbia under the previous proposal. I particularly like the new base for the small province, which is derived from the 1971 census. I have a feeling that all of the calculation that we do should be based on nothing older than that.

I am a bit concerned though at the method that has been used to proceed from that point. Instead of relating the small province figure to the large province figure and arriving at a median between the two, instead of simply adding the 66,196 to the 80,370 and dividing by two, the approach is much more complication than that.

You have this initial step of dividing Alberta and British Columbia by the 66,196. This causes a bit of a problem because you then get down in black and white the figure that, in a way, would relate to my province and the Province of Alberta, if they were treated on the same proportional basis as the small provinces. One can almost hear the screams of anguish that result when, Good Heavens, that is 57.5 seats to B.C.-Alberta. Something must be done about that. Again we have the same sort of procedure that was used on the other one, to arrange somehow to cut the increase in half, but this time to add it on instead of to subtract it as was done before, and we end up with 21.8,

[Interpretation]

[Interpretation]

Il faut signaler que la province la plus populeuse du Canada, l'Ontario, qui compte 7.7 millions d'habitants, a la moyenne la plus forte par circonscription, soit environ 81,000 personnes. Le Québec, qui compte une population de plus de 6 millions, a une moyenne par circonscription de 80,300. La Colombie-Britannique, avec 2.5 millions d'habitants, a une moyenne par circonscription de 78,000, ce qui est à peu près la moyenne nationale. L'Alberta, avec 1.6 million, a une moyenne par circonscription de 77,000 personnes, etc. Le principe est le suivant: plus la province est grande, plus la population électorale est grande, sans qu'il y ait beaucoup de variations; cela me paraît très raisonnable car en abandonnant la formule de redistribution actuelle, parce que l'Île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick étaient protégées par règle de la représentation sénatoriale où elles étaient mieux représentées que l'exigeait leur chiffre de population. Cette représentation supplémentaire de ces provinces impliquait une perte que les autres provinces du pays se partageaient.

Cela a été très bien jusqu'à un moment donné mais avec l'évolution de la situation en Saskatchewan, au Manitoba, à Terre-Neuve en particulier et en Nouvelle-Écosse, les différences ont commencé à devenir trop importantes. Ainsi, le fait de donner une représentation supplémentaire à ces provinces au Sénat, je pense donc que de dire que plus une province est grande et plus sa population électorale moyenne est grande est une étape dans la bonne direction. C'est un principe et bien que je n'en réclame pas la parenté, c'est celui-là qui figurait comme fondement de la proposition que j'avais faite au sujet de la redistribution. Il me semble que c'est un principe approprié et que le public canadien pourra accepter. Si on procède sur cette base, il n'y aura pas de difficulté de notre côté.

Il y a un autre aspect que je ...

M. Reid: J'ai quelque chose là-dessus.

M. Andre (Calgary-Centre): Très bien.

Le président: Monsieur Johnston.

M. Johnston: Je vous remercie, monsieur le président. La proposition que l'on nous a faite est beaucoup pour remédier à l'inquiétude que je nourrissais sur la représentation perdue par la Colombie-Britannique dans le projet précédent. J'apprécie particulièrement la nouvelle base des petites provinces qui serait établie à partir du recensement de 1971. Je pense qu'il ne faudrait pas nous fonder sur des chiffres plus anciens que cela.

Je ne suis pas tout à fait enthousiaste sur la méthode utilisée par la suite. Plutôt que de comparer le chiffre de la petite province à celui de la grande province et d'établir une moyenne entre les deux, au lieu d'ajouter simplement 66,196 à 80,370 et de diviser par deux, on fait quelque chose de beaucoup plus compliqué.

On a l'étape initiale qui consiste à diviser l'Alberta et la Colombie-Britannique par 66,196. Cela crée un problème car on obtient ainsi noir sur blanc les chiffres de la représentation que ma province et celle de l'Alberta devraient avoir si on leur donnait une représentation proportionnelle identique à celle des petites provinces. J'entends d'ici les cris d'angoisse en voyant que la Colombie-Britannique et l'Alberta devraient avoir 57 sièges et demi. Il faut donc faire quelque chose et là encore on recourt à la même procédure que précédemment pour chercher à réduire l'accroissement de moitié, mais cette fois-ci on ajoute la moitié plutôt que de la soustraire et l'on se trouve avec 21.8 sièges